

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Quelle discussion ?



Le 21 mai 2014, l'UIAFP-FO écrivait à la ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, à l'occasion de la préparation d'un cycle de réunion intitulé « qualité de vie au travail ».

FO annonçait sa disponibilité pour engager des discussions sur ce sujet, mais dans un cadre permettant d'aborder les vrais problèmes auxquels sont confrontés les agents : les suppressions d'emplois, la diminution du pouvoir d'achat, les réformes incessantes (Cf. Flash info du 22 mai 2014).

Le mandat fixé par la résolution du congrès de Nîmes de la FGF-FO, en matière de conditions de travail, est clair. Le cadre de la discussion avec le gouvernement doit permettre d'en faire état.

Pour mémoire, notre résolution précisait « *Afin de pouvoir préserver la santé physique et mentale des agents de la Fonction publique, le congrès exige :*

- *l'abandon des mesures issues de la RGPP et de la MAP qui contribuent à la perte des cultures professionnelles et des identités au travail*
- *le remplacement de chaque agent qui part à la retraite par un fonctionnaire*
- *l'arrêt des redéploiements des personnels*
- *les recrutements sur emplois statutaires nécessaires pour assurer l'exercice normal des missions*
- *l'abandon de toute idée d'intéressement individuel*
- *la suppression de l'évaluation par entretien professionnel assortie de contrat d'objectifs ».*

Comment engager une véritable discussion sur la qualité de vie au travail, sans que ces revendications ne soient abordées, même entendues ?

FO vient de recevoir la nouvelle feuille de route du gouvernement concernant les discussions sur la qualité de vie au travail. En préambule, il est annoncé qu'il s'agit de « *mieux préparer les cadres à assurer leurs responsabilités managériales* » et « *permettre aux agents de prendre part aux réformes engagées* ». Il est rappelé que « *les employeurs publics se doivent d'être exemplaires, comme ils en ont pris l'engagement, notamment à travers les accords sur la prévention des risques psycho-sociaux et sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* ».

FO constate cependant que, depuis la signature de ces accords, aucune amélioration concrète n'est identifiable pour les agents sur ces sujets. Pire ! L'accord sur les RPS (risques psycho-sociaux), que FO n'a pas signé, contenait une annexe présentant des moyens pour les membres du CHS-CT.

Or, aujourd'hui, le projet de décret révisant le décret 82-453 sur l'hygiène et la sécurité, voudrait que les visites effectuées par les CHS-CT ne donnent plus lieu à des autorisations d'absence de droit, mais soient réalisées pendant les journées contingentées accordées aux membres du CHS-CT.

Est-ce là l'exemplarité des employeurs publics en terme de négociation ?

La séquence 1 des discussions sur la qualité de vie au travail est présentée dans la feuille de route dans les termes qui suivent :

« Comment améliorer l'organisation collective du travail en s'appuyant sur l'encadrement et les agents ? L'amélioration de l'organisation collective du travail est au cœur de l'amélioration de la qualité de vie au travail. Elle peut progresser :

- *En organisant les échanges sur les modalités concrètes d'exercice des missions imparties aux agents : Dans le cadre des projets de service (déclinaison des missions en activités, définition de l'organisation du travail, des modes d'information et de communication).
Et en valorisant la place du collectif par des dispositifs appropriés*
- *Par l'accompagnement au changement (hors restructuration d'ampleur) :*
- *En s'appropriant le sens des réformes engagées et leur contribution à leur mise en œuvre.
En associant et en accompagnant les agents dans les situations de changement ».*

Il s'agit donc d'accompagner les réformes et mettre en place les « projets de service » préconisés par le rapport Weiss-Rebière (Cf. Flash info du 22 mai 2014).

Force Ouvrière a demandé à être reçue par le Cabinet de la ministre, et réitère sa demande de voir les vrais problèmes mis au cœur des discussions sur la qualité de vie au travail. La ministre vient de répondre favorablement à notre demande de réunion bilatérale et nous serons reçus le 26 juin prochain sur ce sujet.

C'est en fonction des réponses qui seront apportées par le cabinet que FO décidera de sa participation, ou non, à ce cycle de discussions.

